

Séance du 24 Mars 2001

L'an deux mil un le 24 Mars, le Conseil Municipal de **GUERLESQUIN**, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul **UGUEN**, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, M. Daniel FUSTEC, M. André RIOU, Mme Martine JAOUEN, Mme Martine CUEFF, M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Sylvie LE JAN, M. Romain QUERE, M. Gérard SIMONET, M. Arsène INIZAN, M. Michel LE ROY, Mme Louissette LE ROUX, M. Jean CORVEZ, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY.

Absents : M. Yvon FOLLOROU

Procurations : M. Yvon FOLLOROU à M. Jacques TILLY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2001

Date de Publication : 24 Mars 2001

Secrétaire : M. Romain QUERE

Objet : Création des postes d'adjoints

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. en vertu de l'article L2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints. Le Maire propose la création de 5 postes d'adjoints . Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 16 voix pour, 3 abstentions la création de 5 postes d'adjoints au maire.